

Le 07 février 2017

Madame, Monsieur,

Je vous confirme que le séjour à Berlin aura bien lieu du **30 mars au 6 avril 2017**.

L'achat des billets d'avion a été fait (Compagnie EasyJet, départ à 10h15 de Lyon St Exupéry le jeudi 30 mars et retour le jeudi 6 avril à St Exupéry à 14h45. **Covoiturage à organiser**).

Merci de me faire parvenir au plus tard **le 10 mars**, les documents nécessaires :

- La photocopie de la **Carte européenne d'assurance maladie** (à demander à votre CPAM).
- **L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST)** obligatoire depuis le 15 janvier 2017 complétée par un titulaire de l'autorité parentale.
- La photocopie recto-verso, bien lisible, du document officiel justifiant de l'identité du signataire (titulaire de l'autorité parentale)
- Le coupon ci-dessous (avec le règlement du séjour signé)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport de votre enfant.

Une réunion d'information aura lieu **le mardi 7 mars à 18h30 en salle Berlin**. Je reste d'ici là à votre disposition pour toutes informations complémentaires (Ecole Directe).

Cordialement.

Mme Perrier.

✂

ECHANGE FRANCO-ALLEMAND (coupon à rendre à Mme Perrier au plus tard le 10 mars 2017)

- La photocopie de la **Carte européenne d'assurance maladie** (à demander à votre CPAM).
- L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST)**
- La photocopie recto-verso, bien lisible, du document officiel justifiant de l'identité du signataire (titulaire de l'autorité parentale)
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport de votre enfant
- Ce coupon signé.

▪ Nom & prénom :

▪ N° de portable de l'élève :

▪ N° de téléphone fixe & n° de portable des parents :

▪ Règlement du séjour à Berlin:

- Les élèves seront, durant tout le séjour, sous la responsabilité de Mme Perrier, Mme Monier et du M.

Lombard. Le règlement de l'établissement restera applicable.

- Les élèves respecteront les consignes données par les responsables durant les visites.

- L'usage des téléphones portables et autres est autorisé (sauf durant les visites) de façon raisonnable mais la possession de ces objets **est sous la responsabilité de leur propriétaire.**

- **Toute consommation dangereuse (alcool, boissons énergisantes, tabac) est interdite.**

- Au cas où leur enfant aurait des problèmes de santé pendant le voyage, les parents autorisent les responsables à prendre les dispositions nécessaires : prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux.

Signature des parents :

Signature de l'élève :